

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-177 du 30 novembre 2022
Portant sur le tarif de la redevance assainissement 2023**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

Secrétaire de séance : Alain LUQUET

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Dans la continuité des délibérations n°2021-190 du 24 novembre 2021 et 2022-053 du 23 mars 2022, il convient d'acter les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2023.

Pour mémoire il s'agit de poursuivre le lissage de la redevance jusqu'en 2025 avec un objectif d'une facture moyenne par abonné d'un montant de 225 €.

<u>Sans Indexation</u>	2023	Évolution facture	2024	2025
	Montant en €			
Service principal	117.39 1.7385	+ 3.51 %	126.02 1.7109	134.66 1.6832
Saint-Domet	108.30 1.5124	+ 10.34 %	121.48 1.5978	134.66 1.6832
Sermur	109.60 1.5769	+ 8.60 %	122.13 1.6300	134.66 1.6832
Chénérailles	106.98 1.3973	+ 13.40 %	120.82 1.5403	134.66 1.6832
Lavaveix les Mines	115.91 1.4554	+ 8.67 %	125.28 1.5693	134.66 1.6832
Peyrat la Nonière	98.94 1.4207	+ 16.57 %	116.80 1.5520	134.66 1.6832
Saint Médard la Rochette	113.30 1.1951	+ 15.47 %	123.98 1.4392	134.66 1.6832
Basville	108.25 1.1951	+ 18.00 %	121.45 1.4392	134.66 1.6832
Mérinchal	105.72 1.3720	+ 14.57 %	120.10 1.5276	134.66 1.6832

Accusé de réception en préfecture
2023-00067593-2022-11-30-2022-177-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception en préfecture : 19/12/2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Compte tenu de l'augmentation déjà notable liée au lissage pour certains usagers, il est proposé de ne pas indexer les tarifs sur l'inflation pour 2023.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ACTE les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), sans indexation, tels que présentés dans le tableau ci-dessus. Les tarifs comprennent une part fixe (sans consommation d'eau) et une part variable au mètre cube d'eau potable consommé, sans dégressivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022
Pour copie conforme, le 19 décembre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET

